

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 juin 2023

VISANT À DONNER À LA DOUANE LES MOYENS DE FAIRE FACE AUX NOUVELLES
MENACES - (N° 1301)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL59

présenté par

M. Léaument, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani,
M. Arenas, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit,
M. Boyard, M. Caron, M. Carrière, M. Chauche, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel,
M. Corbière, M. Coulomme, Mme Couturier, M. Davi, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi,
Mme Etienne, M. Fernandes, Mme Ferrer, Mme Fiat, M. Gaillard, Mme Garrido, Mme Guetté,
M. Guiraud, Mme Hignet, Mme Keke, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Laisney, M. Le Gall,
Mme Leboucher, Mme Leduc, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lepvraud, Mme Pascale Martin,
Mme Élisabeth Martin, M. Martinet, M. Mathieu, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Manon Meunier,
M. Nilor, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes,
M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon, M. Rome, M. Ruffin, M. Saintoul, M. Sala,
Mme Simonnet, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé,
M. Vannier et M. Walter

ARTICLE 11

I. – À la première phrase de l'alinéa 3, substituer au mot :

« quatre »

le mot :

« deux ».

II. – En conséquence, à la fin de la seconde phrase du même alinéa, substituer aux mots :

« deux et quatre mois »

les mots :

« quinze jours et deux mois ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député·es du groupe parlementaire LFI-NUPES proposent de mieux encadrer l'expérimentation d'une durée de conservation plus longue des données collectées par les lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI), en réduisant cette durée à deux ans.

L'expérimentation est prévue pour trois ans et sera sans aucun doute pérennisée comme c'est désormais l'usage.

Les données collectées par des lecteurs automatisés de plaques d'immatriculation (LAPI) sont utilisées pour détecter des mouvements de véhicules par l'administration des douanes pour prévenir et constater des infractions de contrebande, d'importation ou d'exportation commises en bande organisée, et la constatation, lorsqu'elles portent sur des fonds provenant de ces infractions, de la réalisation ou de la tentative de réalisation d'opérations financières (blanchiment), pour permettre le rassemblement des preuves de ces infractions et la recherche des auteurs.

Nous partageons bien entendu les objectifs visés par l'usage de ce genre de dispositif technologique, mais sommes néanmoins très dubitatifs sur les moyens. Sous couvert de ""modernité"" et d'adaptation aux méthodes des grands bandits, nous mettons en oeuvre un Etat policier reposant sur le déploiements de gadgets technologiques, incapables de résoudre des problématiques complexes qui nécessiteraient le renforcement des moyens humains, et la création de nouvelles écoles pour former les agents de douanes.

En parallèle, le déploiement des LAPI, comme les boîtes noires de la Loi renseignement, ou encore la vidéosurveillance algorithmique de la Loi JOP 2024, est une menace pour nos libertés fondamentales. De l'avis du Conseil d'Etat lui même : “ce traitement instaure, en raison du nombre très important de données relatives à des itinéraires empruntés par des véhicules, qui seront conservées sur une période plus longue, une forme de surveillance susceptible d'engendrer un risque élevé pour les droits et les libertés des personnes physiques” même s'il conclut que ces dispositions “n'opèrent pas une conciliation déséquilibrée entre le droit au respect de la vie privée et l'objectif de valeur constitutionnelle de sauvegarde de l'ordre public”.

Actuellement les données sont conservées pendant un délai de 15 jours, et en cas de rapprochement avec d'autres données relatives aux véhicules volés ou signalés pendant un délai d'un mois. Pour toutes les raisons exposées, nous proposons par cet amendement de repli de réduire l'extension proposée par le gouvernement à quatre mois en la ramenant à deux mois.